REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

PROGRAMME D'AMELIORATION
DE LA PERFORMANCE, DE LA REDEVABILITE
ET DE LA TRANSPARENCE

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME

LA BANQUE MONDIALE
GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

Passation des Marchés de Petits travaux

DEMANDE DE COTATION

N° 0 0 9 8 DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/CSPM/10-2026 DU 19 OCT 2026

Relative aux travaux d'aménagement des bureaux de l'Unité de Coordination du Programme d'Amélioration de la Performance, de la Redevabilité et de la Transparence (PforR/IMPACT)

Référence : *P 505030*

Nom du Projet : *Programme d'Amélioration de la Performance, de la Redevabilité et de la Transparence (PforR/IMPACT)*

Acheteur : *Unité de Coordination du Programme (PforR/IMPACT)*

Pays : *Cameroun*

Financement : *Crédit IDA N°7720- CM*

Code STEP : *CM-MINFI-541815-CW-RFQ*

Émis le : 19 OCT 2026

Table des Matières

Section I – Instructions aux soumissionnaires

1. Dispositions générales 3

B. Le Dossier de Demande de Cotations 3
2. Contenu du Dossier 3

C. Préparation des cotations 3
3. Langue de l'offre 3
4. Documents constitutifs de l'offre 3
5. Cotation 3
6. Monnaies de l'offre 4
7. Eligibilité des Prestataires 6
8. Délai de validité des cotations 6

D. Dépôt des cotations 6
9. Cachetage et marquage des offres 6
10. Date et heure limite de dépôt des offres 7
11. Clarifications 7

E. Ouverture des plis et évaluation des offres 7
12. Ouverture des plis 7
13. Evaluation et Comparaison des offres 7

F. Attribution du marché 7
14. Attribution du marché 7
15. Notification de l'attribution du marché 8
16. Signature de la lettre de marché 8
17. Corruption et manœuvres frauduleuses 8

Liste Restreinte 10

Section II – Lettre de Demande de Cotations 11

Section III – Modèles d'annexes 12
1. Lettre de cotation 12
2. Bordereau Descriptif et Quantitatif 15
3. Proposition technique 16
5. Fraude et Corruption 22
6. Tableau de la verification administratives des Cotations 23
8. Tableau de comparaison des cotations 24

Section I - Instructions aux Soumissionnaires[1]

A. Introduction

1. Dispositions générales

1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. Contenu du Dossier

2.1 Le Dossier de Demande de Cotation décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :

(a) La lettre de Demande de Cotations (DC)
(b) Le Modèle de lettre de Cotation
(c) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)
(d) La proposition technique
(e) Les annexes

2.2 Le Prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier de Demande de Cotations.

C. Préparation des Cotations

3. Langue de l'offre

3.1 La Cotation ainsi que toute correspondance constituant la cotation, seront rédigées **en français ou en anglais**

4. Documents constitutifs de l'offre

4.1 La Cotation présentée par le Prestataire comprendra les documents suivants dûment remplis:

(a) La lettre de Cotation, datée et signée;
(b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé;
(c) le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé;
(d) les pièces administratives listées au point 5.4;
(e) les références du Prestataire pour des prestations similaires (joindre copie première et dernière page du marché ainsi que le PV de réception).

5. Cotation

5.1 Le Prestataire précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :

a. Hors Taxes (HT, hors TVA);
Et
b. Toutes Taxes Comprises (TTC).

5.2 Le Prestataire complétera le bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des

[1] Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

travaux dans la ligne qui lui est réservée. les prix unitaires. le prix total pour chaque article et les délais de livraison des travaux qu'il propose à la demande de l'acheteur. en exécution du présent marché.

5.3 Le Prestataire remplira et signera le projet de lettre de marché

5.4 **Autres** : le Prestataire produira également un **dossier administratif** composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et comprenant. les éléments suivants en cours de validité (datant de moins de 03 mois) : **(i)- l'Attestation de non faillite; (ii)- l'Attestation de conformité fiscale ; (iii)- l'Attestation de non exclusion de l'ARMP; (iv)- l'Attestation d'immatriculation; (v)- l'Attestation CNPS; (vi)- l'Attestation de domiciliation bancaire; (vii) Attestation de services faits.**

L'absence de toute ou partie des pièces ci-dessus n'entraînera pas le rejet de l'offre au moment de l'ouverture. Toutefois celles-ci seront exigées au Prestataire retenu au moment de l'attribution du marché.

6. Monnaies de l'offre

6.1 Les prix seront libellés en Francs CFA.

7. Éligibilité des Prestataires

7.1 Dans le cas où le Prestataire est un groupement d'entreprises (GE). tous les membres sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution de l'ensemble du contrat conformément aux termes du marché. Le GE nommera un représentant qui a le pouvoir de mener toutes les affaires pour et au nom de tous les membres du GE pendant le processus de Demande de Cotation et. dans le cas où le GE est attributaire du Marché. lors de l'exécution du contrat.

7.2 Un Prestataire peut avoir la nationalité de tout pays. sous réserve des restrictions en vertu des paragraphes 9 et 10 ci-après. Un Prestataire est réputé avoir la nationalité d'un pays si l'Entreprise est constituée. incorporée ou enregistrée selon les dispositions des lois de ce pays. comme en attestent ses statuts (ou documents équivalents de constitution ou d'association) et ses documents d'enregistrement. selon le cas. Ce critère s'applique également à

la détermination de la nationalité des sous-traitants proposés pour toute partie du marché, y compris les Travaux connexes.

7.3 Les entreprises et les personnes physiques peuvent ne pas être éligibles si indiqué au paragraphe 7.4 ci-dessous et :

(a) En droit ou en vertu de règlements officiels, le pays de l'Emprunteur interdit les relations commerciales avec ce pays, à condition que la Banque soit convaincue qu'une telle exclusion n'empêche pas une concurrence effective pour la fourniture de travaux ou la passation de marchés de travaux ou de travaux requis : ou

(b) Par un acte de conformité à une décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies prise en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l'Emprunteur interdit toute importation de biens ou de passation de marchés de travaux ou de travaux en provenance de ce pays, ou tout paiement à un pays, une personne physique ou une entité dans ce pays.

7.4 En ce qui concerne les paragraphes 6 et 8, pour l'information des Entreprises, à l'heure actuelle, les entreprises, les biens et les travaux des pays suivants sont exclus de ce processus de passation de marchés :

a- En vertu des paragraphes 6 et 9 (a) : [insérer une liste des pays après approbation de la Banque pour appliquer la restriction ou indiquer « aucun »].

b- En vertu des paragraphes 6 et 9 (b) : [insérer une liste des pays après l'approbation de la Banque pour appliquer la restriction ou indiquer « aucun »].*

7.5 Un Prestataire qui a été sanctionné par la Banque, conformément aux Directives de la Banque en matière de lutte contre la corruption, conformément à ses politiques et procédures de sanctions en vigueur, tel qu'énoncé dans le Cadre des sanctions du Groupe de la Banque mondiale tel que décrit dans l'annexe aux conditions contractuelles (Annexe A) alinéa 2.2 d., ne sera pas admissible à soumettre une Cotation ou à être attributaire d'un marché ou bénéficier d'un marché financé par la Banque, financièrement ou autrement, pendant une période telle que la Banque aura déterminée. Une liste des entreprises et des personnes physiques exclues est disponible sur le site externe Web de la Banque : http://www.worldbank.org/debarr.

7.6 Un Prestataire qui est une entreprise ou institution publique dans le pays de l'Acheteur peut être admissible à participer à la mise en concurrence et se voir attribuer un marché à condition qu'il peut établir, d'une manière acceptable pour la Banque, qu'il :

(a) Est légalement et financièrement autonome :

(b) Fonctionne en vertu du droit commercial : et

(c) N'est pas sous la supervision de l'Acheteur.

7.7 Un Prestataire ne doit pas avoir de conflit d'intérêts. Tout Prestataire en situation de conflit d'intérêts sera disqualifié. Un Prestataire peut être

considéré comme en conflit d'intérêts aux fins du présent processus de Demande de Cotation. si le Prestataire :

(a) Contrôle directement ou indirectement. est contrôlé ou est sous contrôle commun avec un autre Prestataire qui a soumis une cotation :

(b) Reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte d'un autre Prestataire qui a soumis une Cotation :

(c) Au même représentant légal qu'un autre Prestataire qui a soumis une Cotation :

(d) A une relation avec un autre Prestataire qui a soumis une Cotation. directement ou par l'entremise de tiers communs. qui la mette en mesure d'influencer la Cotation d'un autre Prestataire ou d'influencer les décisions de l'Acheteur concernant le processus de Demande de Cotation : ou

(e) Ou l'un de ses affiliés a participé en tant que consultant à la préparation de la conception ou des spécifications techniques des ouvrages qui font l'objet du processus de Demande de Cotation : ou

(f) Ou l'un de ses affiliés a été recruté (ou est proposé d'être recruté) par l'Acheteur ou l'Emprunteur pour la mise en œuvre du marché : ou

(g) Fournirait des travaux travaux ou travaux non consultants résultant ou directement liés à des travaux de consultant pour la préparation ou la mise en œuvre du projet spécifié dans cette Demande de Cotation. qu'elle fournissait elle-même ou par toute société affiliée qui contrôle directement ou indirectement. est contrôlée ou est sous contrôle commun avec cette entreprise : ou

(h) a une relation d'affaires ou familiale étroite avec un personnel cadre de l'Emprunteur (ou de l'organisme de mise en œuvre du projet. ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt) qui : (i) participe directement ou indirectement à la préparation de la Demande de Cotations ou de spécifications et/ou à l'évaluation des Cotations. du marché en question: ou (ii) participerait à la mise en œuvre ou à la supervision de ce marché à moins que le conflit découlant de cette relation n'ait été résolu d'une manière acceptable pour la Banque tout au long du processus de Demande de Cotations et d'exécution du marché.

8. Délai de validité des cotations

8.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée dans la lettre de Cotation.

D. Dépôt des cotations

9. Cachetage et marquage des offres

9.1 Les Prestataires placeront l'original et six (06) copies de leurs cotations dans une enveloppe cachetée :

(a) destinée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotations ; et
(b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotations.

10. Date et heure limite de dépôt des offres

10.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse indiquée au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotations.

11. Clarifications

11.1 Toute demande de clarification concernant cette Demande de Cotation peut être adressée par écrit à ***Monsieur le Coordonnateur du PforR/IMPACT trois (03) jours*** avant la **date d'ouverture des plis**. L'Acheteur transmettra copie de sa réponse à tous les Prestataires consultés, y compris une description de la demande, mais sans en identifier la source.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

12. Ouverture des plis par l'Agence

12.1 L'Acheteur ouvrira les plis à la date, à l'heure et à l'adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotations, en présence des représentants des Prestataires qui souhaitent assister.

12.2 L'Acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

13. Évaluation et Comparaison des offres

13.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La Vérification de l'éligibilité du Prestataire (Nationalité, Non exclusion par la Banque Mondiale, Absence de conflits d'intérêts, ...)
- La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le cas échéant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations.
- La vérification a postériori : suivant les critères de qualification :
- **Avoir au moins trois (03) marché similaire en tant qu'entrepreneur principal au cours des trois (03) dernières années (2023-2025) d'un montant minimum de huit millions (8 000 000) Francs CFA TTC (Joindre 1ère page de signature et enregistrée) et procès-verbaux de réception) des contrats.**

F. Attribution du marché

14. Attribution du marché

14.1 L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire éligible dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation **la moins disante**.

14.2L'Acheteur invitera par les moyens les plus rapides [p. ex., e-mail] le Prestataire retenu à toute discussion ou négociation qui pourrait être nécessaire pour conclure le marché ou autrement pour la signature du marché.

14.3 L'Acheteur informera par les moyens les plus rapides les autres Prestataires de sa décision d'attribution du marché. Un Prestataire non retenu peut demander des précisions sur les raisons pour lesquelles sa Cotation n'a pas été retenue. L'Acheteur répondra à une telle demande dans le meilleur délai possible.

14.4 L'Acheteur doit publier un avis d'attribution de Marché dans un journal à tirage national ou dans le journal des Marchés tenu par l'Agence de Régulation des Marchés Publics du pays, dans les quinze (15) jours suivant l'attribution du Marché. Les renseignements indiqués comprendront le nom du Prestataire retenu, le montant du Marché, la durée du Marché, le résumé de sa portée et les noms des Prestataires non retenus et leurs prix proposés tels qu'évalués.

15. Notification de l'attribution du marché

15.1 La signature de la lettre de marché par le Prestataire et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Prestataire à livrer les travaux dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.

16. Signature de la lettre de marché

16.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire.

17. Corruption et manœuvres frauduleuses

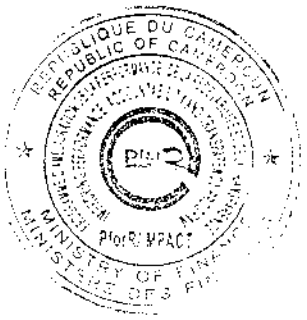
17.1 Le personnel de l'Acheteur et les Prestataires doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et

(ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable au pays Bénéficiaire. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la

remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Bénéficiaire des avantages de cette dernière.

(iii) est coupable de ''corruption'' quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Prestataire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix Travail Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

PROGRAMME D'AMELIORATION
DE LA PERFORMANCE, DE LA REDEVABILITE
ET DE LA TRANSPARENCE

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME

LA BANQUE MONDIALE
GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

COMMISSION SPECIALE EN PASSATION DES MARCHES

N°____/MINFI/PforR-IMPACT/UCP/CSPM/010-2026 Yaoundé, le_____

LISTE RESTREINTE

La présente Demande de cotation est adressée aux Prestataires inscrits sur la liste restreinte suivante :

N°	ENTREPRISE	ADRESSE
1	**DINA SARL**	Tel: 691 325 423
2	**DEXIGNER SARL**	Tel : 661 316 315
3	**ATLANTIQUE SARL**	Tel : 696 393 875

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

PROGRAMME D'AMELIORATION
DE LA PERFORMANCE, DE LA REDEVABILITE
ET DE LA TRANSPARENCE

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME

LA BANQUE MONDIALE
GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

LETTRE DE DEMANDE DE COTATION

N°2026 ___ ___ ___ ___ __LM MINFI PforR-IMPACT UCP SPM. *Yaoundé, le* ___ ___ ___

Le Coordonnateur

A

Madame/Monsieur le Directeur Général
DINA SARL
BP: 3758 Yaoundé
RC: RC/YAO/2025/B/645
Tel: 691 325 423:

DEXIGNER SARL
BP : 12434 Yaoundé
RC : RC/YAO/2018/B/39
Tel : 661 316 315

ATLANTIQUE SARL
BP : Yaoundé
RC : RC/YAO/2025/B/639
Tel : 696 393 875

Objet : Demande de Cotation relative au recrutement d'une société pour les travaux de menuiserie alu pour le réaménagement des locaux du Programme.

Madame/Monsieur.

J'ai l'honneur de solliciter, par la présente, votre proposition la plus avantageuse, pour «**la Demande de Cotation relative au recrutement d'une société pour les travaux de menuiserie alu pour le réaménagement des locaux du Programme ».**
Le présent marché est financé par le crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque Mondiale.

A cet effet, vous trouverez ci-joint dans le dossier de consultation, le Bordereau Descriptif Quantitatif de ces prestations, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me le retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le _____ **à 14 heures** sous enveloppe cachetée adressée à **l'Unité de Gestion du PforR/IMPACT, situé au premier étage du bâtiment annexe de la Direction Générale du Budget du Ministère des Finances sise au quartier Fouda lieu-dit ancienne Hysacam ;**

Portant la mention :

DEMANDE DE COTATION N° _____/DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/SPM/10-2026 DU_____, « LA DEMANDE DE COTATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UNE SOCIÉTÉ POUR LES TRAVAUX DE MENUISERIE ALU POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU PROGRAMME ».

« A N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES ».

Les offres resteront valables pendant **quatre-vingt-dix (*90) jours*** à compter de la date d'ouverture des plis.

NB : Le délai d'exécution de cette prestation est fixé à **trente (30) jours.** à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Les soumissionnaires devront se référer dans les compagnies d'assurances au point 4.1 du présent dossier pour les conditions techniques à remplir pour la constitution de leurs offres respectives.

L'ouverture des Cotations aura lieu à l'adresse sus-indiquée, le _____ à **15 heures** en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants.

Veuillez agréer, **Madame/Monsieur** l'expression de ma parfaite considération.

P.J. **: Dossier de Demande de Cotation.**

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

IMPROVE
PERFORMANCE, ACCOUNTABILITY
AND TRANSPARENCY PROGRAM

COORDINATION UNIT

THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

N°2026_____L/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/SPM **Yaounde, The _____**

The coordinator

To
DINA SARL
BP: 3758 Yaoundé
RC: RC/YAO/2025/B/645
Tel: 691 325 423;

DEXIGNER SARL
BP: 12434 Yaoundé
RC: RC/YAO/2018/B/39
Tel: 661 316 315

ATLANTIQUE SARL
BP: Yaoundé
RC: RC/YAO/2025/B/639
Tel : 696 393 875

Subject: Request for Quotation regarding the appointment of a company to carry out aluminium joinery work for the refurbishment of the Programme's premises.

Dear Sir or Madam,

I have the honour of hereby requesting your most favourable quotation for the "Request for Quotation for the hiring of a company to provide meeting facilities for PforR/IMPACT and its partners."

This contract is funded by a loan from the International Development Association (IDA) of the World Bank.

To this end, please find enclosed in the tender documentation the Quantitative Specification Sheet for these services. I would ask you to provide a quotation and return it to me, together with all the required supporting documents, no later than _____ at 2.00 pm in a sealed envelope.

addressed to the PforR/IMPACT Management Unit, located on the first floor of the annexe building of the Directorate-General for the Budget of the Ministry of Finance, situated in the Fouda district, in the area formerly known as Hysacam:

Marked:

REQUEST FOR QUOTATION No. _____/DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/SPM/10-2026 DATED _____,

"REQUEST FOR QUOTATION REGARDING THE APPOINTMENT OF A COMPANY TO CARRY OUT ALUMINIUM JOINERY WORK FOR THE REFURBISHMENT OF THE PROGRAMME'S PREMISES.

"TO BE OPENED ONLY IN THE TENDER OPENING ROOM".

Tenders shall remain valid for **ninety (90) days** from the date of opening of the tenders.

NB: The deadline for completing this service is set at thirty (30) days from the date of notification of the work order.

Tenderers must refer to section 4.1 of this tender dossier regarding the technical requirements to be met when preparing their respective tenders.

The opening of tenders will take place at the above address on _____ at 3.00 pm in the presence of the tenderers or their representatives.

Yours faithfully,

Enclosure: Tender Application Document.



SECTION III – ANNEXES

I. LETTRE DE COTATION

Date: _____

Demande de cotation _____**DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/CSPM/10-2026**

A: Monsieur le Coordonnateur du PforR/IMPACT

Messieurs et/ou Mesdames.

Après avoir examiné le Dossier de Demande de cotation dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons d'assurer ***les travaux d'aménagement des bureaux de l'unité de coordination du Programme d'Amélioration de la Performance, de la Redevabilité et de la Transparence (PforR/IMPACT).***

Conformément à la **Demande de cotation n° ___DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/CSPM/10-2026** et pour la somme de _____ *hors TVA et de* __ __ __ __ __ *toutes taxes comprises* (en chiffres et en lettres) énumérées au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente demande de cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les travaux dans un délai de _____, selon les dispositions précisées dans le bordereau descriptif et quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de ___ **jours** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de cotation : l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____20___.

_____ _____

[Signature] *[Titre]*

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

Demande de cotation N°_____/DC/MINFI/PfOrR/IMPACT/UCP/CSPM/10-2026

Date de remise des prix _____: à _____Heures

2. Bordereau descriptif et quantitatif (à remplir par le Prestataire)

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
1	Séparation et Porte en alu	105			
2	Panneau en verre	53			
3	Fenêtre en alu de 150x90cm	06			
4	Fourniture film sur les vitres (rlx)	03			
5	Location échafaudage	FF			
	[redacted]				

3. Proposition technique

Le soumissionnaire doit fournir dans son offre :

- les noms et les détails du personnel elé qualifié pour effectuer le Marché
- les informations adéquates pour démontrer clairement qu'il a la capacité de répondre aux exigences de matériel elé nécessaire pour le Marché
- informations sur l'organisation du chantier
- la méthode d'exécution des Travaux
- le calendrier de mobilisation et de construction
- Un résumé d'autres renseignements, le cas échéant, que l'Entreprise juge pertinents.

3- Description des travaux

DESCRIPTION TECHNIQUE DU MATÉRIEL

01. Description des portes en aluminium

- **Type :** Porte coulissante en aluminium avec panneau en verre.
- **Dimensions :** Hauteur : 212 cm ; Largeur : 140 cm.

- **Structure :** Cadre en aluminium.
- **Système :** Coulissant.
- **Épaisseur du panneau :** 5 mm.
- **Couleur de l'aluminium :** Blanche.

02. Description des séparations en aluminium
- **Dimensions :** Hauteur : 280 cm | Largeur : 170 cm.
- **Structure :** Cadre en aluminium.
- **Épaisseur du panneau :** 5 mm.
- **Couleur de l'aluminium :** Blanche.

03. Description des fenêtres en aluminium
- **Type :** Fenêtre coulissante en aluminium avec panneau en verre.
- **Dimensions :** Hauteur : 90 cm | Largeur : 150 cm.
- **Structure :** Cadre en aluminium.
- **Système :** Coulissant.
- **Épaisseur du panneau :** 5 mm.
- **Couleur de l'aluminium :** Blanche.

Chronogramme des travaux

Activités	**Mois 1**				**Mois 2**			

LETTRE DE MARCHÉ

ACTE D'ENGAGEMENT

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le _____

ENTRE

(1) ***Le Programme d'Amélioration de la Performance, de la Redevabilité et de la Transparence PforR/IMPACT)*** (ci-après dénommé l'« Acheteur ») d'une part, et

(2) _____, _____ : _____, ***Tél :*** _____ (ci-après dénommé le « Prestataire »), d'autre part :

ATTENDU QUE l'Acheteur a lancé une demande de cotation pour ***les travaux d'aménagement des bureaux de l'unité de coordination du Programme d'Amélioration de la Performance, de la Redevabilité et de la Transparence (PforR/IMPACT)*** et a accepté une Cotation du Prestataire pour la livraison de ces travaux, pour un montant égal à ***..... (.....) Francs CFA toutes taxes comprises*** (ci-après dénommé le « Prix du Marché »).

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.

2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché.

 a) la Notification d'attribution du Marché adressée au Prestataire par l'Acheteur :

 b) La Cotation du Prestataire :

 c) Les Conditions du Marché :

 d) Les Besoins de l'Acheteur (y compris les Spécifications et le Calendrier de livraison) :

 e) Les Bordereaux des Prix : et

 f) Tout autre document/s supplémentaire (s) éventuel/s).

3. En contrepartie des paiements que l'Acheteur doit effectuer au bénéfice du Prestataire, comme cela est indiqué ci-après, le Prestataire convient avec l'Acheteur par les présentes de livrer le Service, et de remédier aux défauts de ce dernier conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

4. L'Acheteur convient par les présentes de payer au Prestataire, en contrepartie de ce Service, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

En foi de quoi les parties au présent Marché ont signé le présent document conformément aux lois du Cameroun, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Pour et au nom de l'Acheteur

Signé par _____, _____

En présence de : _____, _____

Pour et au nom du Prestataire

Signé par _____, _____

5 – Fraude et Corruption

1. Objet

1.1 Les Directives de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption, ainsi que la présente annexe, sont applicables à la passation des marchés dans le cadre des Opérations de Financement de Projets d'Investissement par la Banque.

2. Exigences

2.1 La Banque exige que les Emprunteurs (y compris les bénéficiaires d'un financement de la Banque), les soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, Entreprises et s. les sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services ou Prestataires, tous les agents (déclarés ou non) : ainsi que l'ensemble de leur personnel : se conforment aux normes les plus strictes en matière d'éthique, durant le processus de passation des marchés, la sélection, et l'exécution des marchés financés par la Banque, et s'abstiennent de toute fraude et corruption.

2.2 En vertu de ce principe, la Banque :

a. Aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

i. est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en d'influer indûment sur les actions d'une autre personne ou entité ;

ii. se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité, afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation;

iii. se livrent à des « manœuvres collusives » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités;

iv. se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou entité, ou à leurs biens, en vue d'influer indûment sur les actions de cette personne ou entité : et

v. se livre à des « manœuvres obstructives »

(a) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête : ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête : ou

(b) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe (e) ci-dessous.

b. rejettera la proposition d'attribution d'un marché ou contrat si elle établit que la personne physique ou morale à laquelle il est recommandé d'attribuer ledit marché ou contrat, ou l'un des membres de son personnel ou de ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de service, Prestataires, ou un de leurs employés, s'est livré,

directement ou indirectement, à un acte de corruption, une manœuvre frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructive en vue de l'obtention dudit marché ou contrat;

c. outre les recours prévus dans l'Accord de Financement, pourra décider d'autres actions appropriées, y compris déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur, ou d'un bénéficiaire du financement, s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché, de sélection ou d'exécution du marché, sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance desdites pratiques;

d. sanctionnera une entreprise ou un individu, dans le cadre des Directives de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption, et conformément aux règles et procédures de sanctions applicables de la Banque, y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de l'attribution d'un marché financé par la Banque ou de pouvoir en bénéficier financièrement ou de toute autre manière[1] (ii) de la participation[2] comme sous-traitant, consultant, fabricant ou Prestataire de biens ou prestataire de services désigné d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ; et (iii) du bénéfice du versement de fonds émanant d'un prêt de la Banque ou de participer d'une autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre d'un projet financé par la Banque :

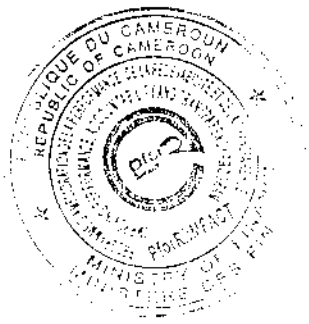
e. exigera que les dossiers d'appel d'offres/appel à propositions, et que les contrats et marchés financés par la Banque, contiennent une disposition exigeant des soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, Prestataires et Entreprises, ainsi que leurs sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, Prestataires, agents, et personnel, autorisent la Banque à inspecter[3] les pièces comptables, relevés et autres

1 Pour écarter tout doute, les effets d'une telle sanction sur la partie concernée concernent, de manière non exhaustive, (i) le dépôt de candidature à la pré-qualification, l'expression d'intérêt pour une mission de consultant, et la participation à un appel d'offres directement ou comme sous-traitant, consultant, fabricant ou Prestataire, ou prestataire dans le cadre d'un tel contrat, et (ii) la conclusion d'un avenant ou un additif comportant une modification significative à un contrat existant.

2 Un sous-traitant, consultant, fabricant ou Prestataire de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

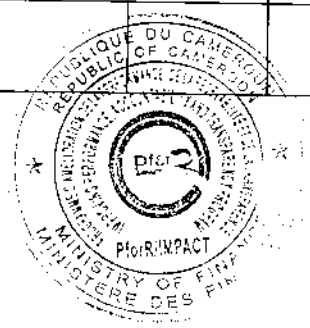
3 Les inspections menées dans ce cadre sont des vérifications sur pièces du fait de leur nature. Ils comprennent des activités de recherche documentaire et factuelle entreprises par la Banque, ou des personnes désignées par elle, afin de vérifier des aspects spécifiques relevant d'une enquête ou d'un audit, tel que l'évaluation de la véracité d'une accusation éventuelle de Fraude et Corruption, par le moyen de dispositif approprié. De telles activités peuvent inclure, sans limitation, d'avoir accès à des documents financiers d'une entreprise ou d'une personne et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, d'avoir accès à tous autres documents, données et renseignements (sous forme de documents imprimés ou en format électronique) jugés pertinents aux fins de l'enquête ou de l'audit et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, avoir des entretiens avec le personnel et toute autre personne, mener des inspections physiques et des visites de site, et obtenir la vérification de renseignements par une tierce partie.

documents relatifs à la passation du marché, à la sélection et/ou à l'exécution du marché, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.



1. Tableau de la vérification administrative des Cotations

N°	Soumissionnaires	Attestation d'immatriculation	Attestation de Conformité Fiscale	Attestation de domiciliation bancaire	Plan de Localisation	Attestation de non faillite	Attestation CNPS	Attestation de non exclusion des Marchés Publics (ARMP)
1								
2								
3								
4								
5								
6								



Demande de cotation N°____/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/CSPM/10-2026

Date de remise des cotations : _____ à __14____ heures

Date d'ouverture des plis : _____ à ___15____ heures : Lieu d'ouverture :

UCP PforR-IMPACT

5 – Tableau de comparaison des cotations

No	Noms des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total TTC et HT	Remarc
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								

Membres de la Commission :

Nom **Fonction** **Signature**

-

-

-

-

-

-